



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne  
n° 2023-080  
Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 27  
Présents : 17  
Représentés : 7  
Absent : 1  
Absents excusés : 2  
Votants : 24

Date convocation :  
**15/09/2023**

Date d'affichage :  
**15/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Marie AMMIRATI, Adjointe de la Commune.

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Jacques-Edouard DELOBETTE, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Messieurs Yann DEMARIA, Romain GAZIELLO, Marc VAN WAYENBERGE, Jean-Pierre FRANCHI, Alberto DE FARIA, Claude BLANC et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Isabelle PIANA, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Michèle OTTOMBRE-BORSONI.

**REPRESENTES** : Madame Catherine BOUILLO-MEYER (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Monsieur Pierre LARA (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Fabienne MANZONE (Pouvoir à Madame Angélique CHATAIN), Monsieur Franck OLIVIER (Pouvoir à Madame Marie AMMIRATI), Madame Solange VANLEDE (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Augusta ROQUIER (Pouvoir à Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI), et Monsieur Marc ERETEO (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

**ABSENT** : Monsieur Alain LAUTARD.

**ABSENTS EXCUSES** : Messieurs Christian ZEDET et Adrien VIVES.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Romain GAZIELLO.

**RAPPORTEUR** : Madame Marie AMMIRATI.

**OBJET : Retrait de l'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes, Agence06.**

Suite à la délibération du Conseil municipal N°2022-21 du 17 mars 2022, nous avons adhéré à l'Agence d'ingénierie départementale «L'Agence 06» afin de bénéficier d'une assistance d'ordre technique, juridique et financier sur trois projets : la rénovation de l'éclairage public, un contrat de performance énergétique et l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement et de mobilité douce.

AR Prefecture

006-210601183-20230921-2023\_080-DE  
Reçu le 03/10/2023  
Publié le 03/10/2023

Or, ces trois ~~projets ayant évolué et n'ayant plus besoin de l'assistance~~ de l'agence 06, il convient de retirer notre adhésion au 31 décembre 2023, comme le prévoient ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE RETIRER** notre adhésion à l'Agence 06 à compter du 31 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Christian ZEDET,  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 03-10-23

Publication/Notification le : 03-10-2023